

D.2026.07.16.2.1

Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine

Séance du 16 juillet 2026

2 – GESTION DE L'ADMINISTRATION

2.1 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 : CORRECTION DU MONTANT D'INVESTISSEMENT A REPORTER

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à dix heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du huit juillet deux mille vingt-six, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du huit juillet deux mille vingt-six.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
FAURE Dominique LE TEXIER Maxime	TOPPAN Alain
LE MURETAIN AGGLO	
BERGIA Jean-Marc DESCHAMPS Gilbert	LAFFON Jérôme
SICOVAL	
CAUBET Bruno	CHERUBIN Laurent
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	
ALEGRE Raymond	BARBIER Pascal
COTEAUX BELLEVUE	
DECIMA Michel	

Délégués ayant donné pouvoir

CASTERA Didier, représenté par M. TOPPAN
 TERRAIL-NOVES Vincent, représenté par Mme FAURE
 MABIRE Sylvain, représenté par M. LAFFON
 SANGAY Dominique, représenté par M. CAUBET

Délégués excusés

ANDRE Christian
BOLZAN Jean-Jacques
CAMBOU Alain
COGNARD Gaëtan
DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
DELRIEU Florian
DUNAL Jonnhy

FELTRIN José
GASC Jean-Pierre
KATZENMAYER Laurence
LEFEVRE Marine
MANDEMENT André
MOUDENC Jean-Luc
PARRE Frédéric

PORTARRIEU Jean-François
RODRIGUES Patrice
ROURE Marie-Hélène
TOUNTEVICH Christophe
TRAVAIL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice
VAILLANT Romain

Nombre de délégués	En exercice : 36	Présents : 11	Votants : 15
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15

Par délibération D.2026.02.09.2.2, le Comité Syndical du 9 février 2026 a décidé d'affecter au budget primitif 2026 l'excédent global d'exécution du budget 2025.

Une erreur comptable a été identifiée par le Service de Gestion Comptable de Toulouse Municipale, d'un montant de 2 000 euros lié à des dépenses d'investissement engagées mais non réalisées à la clôture de l'exercice budgétaire 2025, le montant global d'exécution du budget 2025 étant de 133 840,11 euros et non de 131 840,11 euros à répartir entre :

- Un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 86 805,96 euros.
- Un excédent de la section d'investissement d'un montant de 47 034,15 euros et non de 45 034,15 euros.

Afin de corriger cette erreur comptable, il est proposé d'affecter l'excédent du budget 2025 d'un montant de 133 840,11 euros :

- L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 86 805,96 euros en recette de fonctionnement du budget primitif 2026.
- L'excédent de la section d'investissement d'un montant de 47 034,15 euros en recette d'investissement du budget primitif 2026.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : CORRIGE l'affectation des excédents du budget 2025 à affecter au BP 2026 :

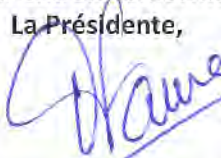
- L'excédent de fonctionnement du budget 2025, en recette de fonctionnement du budget primitif 2026 : 86 805,96 euros.
- L'excédent d'investissement du budget 2025, en recette de la section d'investissement du budget primitif 2026 : 47 034,15 euros.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

**Pour extrait conforme,
La Présidente,**


Dominique FAURE

